



Lille le 11 juillet 2019.

## ***SECTION COURSE***

Adhérentes et adhérents comme déjà informé la séparation des CE entraîne des modifications pour nous notamment sur la dotation.

Les mesures pour pouvoir préserver l'équilibre financier du club sont :

- Participation identique à la licence de 15€ : entreprise ou compétition
- **Pas d'augmentation de la cotisation**
- **Obligation pour les extérieurs SNCF de prendre une licence compétition**

Prise en charge par les extérieurs de la participation auparavant attribuée par le CE de 40€

cette année le club prend 20€ à sa charge soit tarif agent + 20€ (127€)

- **Tarif des sorties pour les extérieurs au CSE Hauts de France en attente des conventions entre CSE au 1<sup>er</sup> juillet**

Nous n'appliquons pas de différence entre les cheminots des différents CSE (**sauf pour les sorties avec les CSE n'ayant pas signés de convention de reversions**), mais il est impératif pour nous de connaître votre attachement CSE pour pouvoir faire des demandes de subvention auprès d'eux s'ils n'ont pas effectué de partenariat avec le CSE Hauts de France

Courir ensemble, comme son nom l'indique, a pour vocation de ne faire aucune distinction entre nous : agent, ayant droit, retraité et nos amis extérieurs.

**La nouvelle saison 2019-2020 commence le 01 septembre 2019.**

Tu trouveras ci-joint un bulletin d'adhésion qui sert également de demande de licence Compétition FFA et Entreprise FFA.

Sur ce bulletin, il faudra préciser le nom du comité d'entreprise auquel tu appartiens.

Chaque licencié reçoit sa licence par voie électronique, c'est pourquoi il est obligatoire pour l'ensemble des personnes souhaitant souscrire une licence **de fournir une adresse courriel fiable et LISIBLE.**

La licence Athlé Entreprise autorise uniquement les championnats de France Entreprise et toutes les courses hors stade : course sur route, cross-country, trail, course nature.

L'adhésion seule coûte :

45 € pour les agents SNCF, les ayants droit et les retraités SNCF

L'adhésion et la licence Entreprise FFA coûte :

62 € pour les agents SNCF, les ayants droit et les retraités SNCF

L'adhésion et la licence Compétition FFA coûte :

107 € pour les agents SNCF, les ayants droit et les retraités SNCF

127 € pour les autres adhérents.

**chèque à l'ordre de Courir Ensemble.**

Joindre à l'inscription **l'original du certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition datant de moins de 3 mois au moment du renouvellement de la licence.** (N'oublie pas de faire des photocopies car il est envoyé à la ligue).

**Inscription à envoyer :** (accompagnée du chèque et du certificat médical)

par la poste

**Pascal Rousseau  
9b rue victor hugo 59252  
Marquette en ostrevant**

[Pascalrousseau1@free.fr](mailto:Pascalrousseau1@free.fr)

**Pour les inscriptions course :**

[inscriptions@courirensemble.com](mailto:inscriptions@courirensemble.com)

Pour les non licenciés il faut obligatoirement un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou course à pied **en compétition** de moins d'un an à la date de la course, que j'envoie avec le bulletin collectif d'inscription.

Il faut donc m'envoyer un nombre suffisant de copies de certificats médicaux.

**Merci de respecter les dates limite d'inscriptions notées sur le calendrier des courses ciblées.**

Les coureurs peuvent participer aux marches.

Le site internet : <http://www.courirensemble.com>

L'équipe de Courir Ensemble